

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **28 septembre 2004** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence : M. STALDER Michel, président

Présents : M. ALBERTO Pierre
M. BAUMGARTNER Andréas
Mme BOADA Anne
M. BUCHETTI Pierre-Antoine
Mme CADEI Geneviève
M. COLARUSSO Alessandro
Mme EPARS Françoise
M. FEYER Georg
Mme GOBBI Eve
M. GUEX Jean-Pierre
M. LAGRANGE Philippe
Mme PORCHET Arlette
M. REINMANN Bruno
M. RYCHNER Georges

Excusés : M. DEROBERT Michel
M. GRAND René

Assistent : Mme HUMBERT Yvonne, maire
M. SCHMULOWITZ Joël, adjoint
M. MOTTIER Gérald, adjoint



Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 1^{er} et 15 juin 2004
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire
4. Sécurité devant l'école
5. Présentation de l' « Agenda 21 » par M. Georg Feyer
6. Nomination des présidents et vice-présidents des locaux de vote pour 2005
7. Tour de table des commissions
8. Propositions du maire
9. Propositions individuelles et questions



Le président ouvre la première séance après la longue pause estivale. Il excuse les absences de MM. DEROBERT et GRAND.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 1^{er} ET 15 JUIN 2004

• Séance du 1^{er} juin 2004

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des personnes présentes lors de cette séance.

• Séance du 15 juin 2004

Le procès-verbal de la séance du 15 juin 2004 est soumis à son tour à l'approbation du Conseil municipal, il est adopté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le président communique les informations suivantes :

- L'Association des crèches suburbaines transmet un document de présentation faisant part notamment de ses buts (partage d'expériences entre les membres, mise en commun de modèles de conventions de travail, etc.). Elle regroupe une dizaine de crèches communales genevoises ainsi que quelques crèches privées.
Le courrier est transmis pour information à Mme Anne BOADA, présidente de la commission des affaires sociales et des naturalisations.
- Un courrier provenant du service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme est à disposition pour consultation.
- Lecture d'une lettre émanant de jeunes gentousiens faisant part de leur désir de réhabilitation de la rampe de skate ou de la création d'un endroit pour les jeunes (skate parc ou autres pour les trottinettes, rollers, etc.).
La pétition est transmise à la commission de la culture, sports et loisirs pour étude.

Mme PORCHET indique :

- L'Association Régio-Nage, qui a pour but de proposer la réalisation d'une piscine couverte intercommunale sur la rive droite du lac, a maintenant une année d'existence.
Son comité est composé de 10 membres, dont Mme CADEI, trésorière, et Mme PORCHET, secrétaire. Ce comité a effectué plusieurs visites de piscines couvertes existantes et accompli un gros travail de recrutement. L'Association Régio-Nage compte à ce jour plus de 400 membres, dont le GIG, l'Association radicale de Genthod, Bellevue, Collex-Bossy et Céligny, ainsi que la SFG de Genthod-Bellevue. Les communes de Bellevue, Versoix, Mies, Commugny et Tannay font également partie de Régio-Nage, ainsi que plusieurs sociétés sportives et de sauvetage et des écoles privées.
Mme PORCHET met à disposition une plaquette informative et serait heureuse que la Commune de Genthod adhère à cette association.

La requête est transmise à la commission culture, sports et loisirs.

Mme CADEI propose une présentation plus détaillée du projet à la commission courant 2005.

- Elle fait part de la victoire de l'équipe de Pregny-Chambésy au tournoi de pétanque organisé récemment pour les élus des communes environnantes. Elle espère une participation plus soutenue des conseillers communaux l'année prochaine à cette manifestation prévue à Pregny-Chambésy.

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

Mme HUMBERT indique :

- **Cimetière de Bellevue**
Le cimetière est maintenant ouvert. Un nouveau règlement devra être voté par Genthod lors d'un prochain Conseil municipal, puis accepté par le Conseil d'Etat.
- **Ecole**
Les effectifs pour la rentrée scolaire 2004 s'élèvent à 230 élèves. Deux nouvelles classes ont été ouvertes sous la responsabilité de Mmes Michèle FEYER et Christiane BRUCHEZ, enseignantes.

Le terrain de basket a été rénové. Le changement des deux panneaux prévu au printemps prochain sera budgétisé.
- **Informatique**
Dès le 1^{er} octobre, toutes les convocations des commissions seront envoyées par courriel, de même que diverses informations.
- **Participation des communes aux dépenses 2005 du Service d'incendie et de secours**
La participation financière globale des communes aux dépenses 2005 du SIS sera maintenue à son niveau de 2004, soit 9,8 millions de francs.
Cette décision s'explique non seulement par la relative stabilité du budget du SIS mais aussi par la volonté des représentants des communes de disposer d'informations permettant de mesurer plus précisément le coût des frais à partager entre la Ville de Genève et les autres communes.

4. SECURITE DEVANT L'ECOLE

M. BAUMGARTNER indique que, lors de la commission de la sécurité civile du 22 juin dernier, il a été décidé soit d'engager une patrouilleuse scolaire sur la route de Valavran et de fermer le portail devant l'école donnant l'accès sur cette même route, soit de surseoir à l'engagement de la patrouilleuse pour constater au préalable l'effet de la fermeture. Il a aussi été proposé d'entériner ces propositions par le Conseil municipal et d'ensuite envoyer un courrier au corps enseignant lui faisant part de la décision. M. BAUMGARTNER estime que c'est un problème de sécurité publique et que la décision se doit d'être prise par le Conseil municipal.

M. BUCHETTI demande si les démarches pour l'engagement d'une patrouilleuse ont été entreprises.

Mme HUMBERT signale que pour l'instant la Mairie n'a pas encore reçu de nouvelles concrètes. Toutefois, elle pense qu'il est plus judicieux de fermer le portail en premier lieu et d'évaluer ensuite les besoins d'une patrouilleuse.

M. GUEX demande qui est habilité à prendre une telle décision. Il estime que ce cas relève essentiellement du pouvoir Exécutif.

Mme GOBBI pense qu'il est nécessaire d'envoyer une lettre aux parents expliquant le geste et les inciter à se parquer au chemin de la Pralay.

Mme PORCHET est du même avis, mais relève que si le portail est fermé, la porte de l'école côté chemin de la Pralay doit être ouverte.

M. FEYER souligne que la serrure de la porte devra être modifiée.

M. RYCHNER souligne que beaucoup d'enfants marchent sur la route en lieu et place d'utiliser le chemin piétonnier des Chênes. Il estime tout à fait souhaitable de donner le soutien du Conseil municipal à l'Exécutif. Il précise aussi qu'il est important de rappeler aux parents qu'ils ont un devoir d'éducation et que l'école a un devoir d'instruction.

Mme GOBBI relève qu'il serait intéressant d'instaurer un Pédibus à Genthod.

Mme PORCHET indique que ce projet a été évoqué à la commission scolaire, mais que dans la majorité des communes il a été instigué par une association de parents d'élèves. Elle pense que c'est une bonne solution à promouvoir.

M. REINMANN demande quels étaient les arguments de l'école pour une non-fermeture du portail.

M. BAUMGARTNER précise qu'il y avait une opposition totale de l'école et du concierge.

Finalement, il est décidé d'apporter le soutien du Conseil municipal à l'Exécutif dans cette démarche, qui fermera pendant un délai probatoire, jusqu'à la fin de l'année scolaire, le portail se trouvant sur la route de Valavran. La serrure de la porte se trouvant côté chemin de la Pralay sera modifiée permettant ainsi une entrée et sortie de l'école.

Les pétitionnaires seront renseignés quant à l'issue de la décision par un courrier, et les parents avertis par le biais d'une lettre précisant aussi que « la marche c'est bon pour la santé... de notre corps et de la planète ».

5. PRESENTATION DE L' « AGENDA 21 » PAR M. GEORG FEYER

M. FEYER a le plaisir de présenter l'Agenda 21, sujet qui lui tient particulièrement à cœur.

En 1992, au 1^{er} sommet de la Terre à Rio, les représentants de plus de 180 nations décidaient de s'engager sur la voie d'un développement durable en adoptant un plan d'action pour le XXI^e siècle, l'Agenda 21. Le développement durable est utilisé aujourd'hui comme un nouveau repère pour aborder une grande variété de problèmes complexes, tels que l'utilisation du sol, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, les transports, l'énergie, la fiscalité, la solidarité sociale, la santé, l'environnement, la qualité de vie des populations, etc. Le développement durable est souvent présenté comme la recherche d'un équilibre entre trois pôles, **le social, l'environnement et l'économie**.

Le dossier complet de la présentation est transmis à tous les conseillers municipaux par courriel.

M. STALDER remercie M. FEYER pour son exposé permettant ainsi une vision complète pour chacune des différentes étapes. La Commune réalise déjà un développement durable, mais il manque une certaine organisation et il devrait être réalisé d'une manière systématique et réfléchie.

Mme PORCHET remercie également M. FEYER pour son investissement, elle pense que c'est un sujet important méritant d'être abordé régulièrement. Genthod se préoccupe, sensibilise depuis de nombreuses années vu qu'elle a créé la déchetterie il y a 10 ans, mais il est évident qu'il faut poursuivre.

Pour M. REINMANN ce projet lui paraît théorique, il demande quelles sont les actions concrètes pouvant être menées.

M. FEYER pense qu'il est nécessaire au préalable d'améliorer ce que la Commune réalise déjà, par exemple une meilleure gestion des poubelles lors de la Fête des promotions, le plan directeur communal, etc. Chaque commission devrait établir une liste de ses projets. Il précise qu'il est impératif d'avoir un engagement ferme de l'Exécutif.

M. RYCHNER relève toutefois qu'il n'est pas toujours évident d'agir dans ce sens, pour exemple la construction de l'immeuble communal pour lequel il a été demandé de tenir compte de l'économie d'énergie, mais sans résultats réellement encourageants.

M. ALBERTO demande ce qu'il en est des 21 objectifs cantonaux.

M. FEYER n'a pas cherché les objectifs cantonaux.

M. GUEx précise que l'objectif du document général « Agenda 21 – Pour un développement durable de la Suisse » n'est pas une fin en soi, mais une incitation pour que les communes construisent leur propre Agenda 21. A son avis, promouvoir le développement durable est plus une inversion de pensée, c'est-à-dire aborder les projets par le développement durable, qu'un simple recensement des actions possibles. Pour Genthod, il pense qu'il faut essayer de se fixer des objectifs opérationnels et évaluables, recenser les actions déjà entreprises et créer un groupe de pilotage, recoupant la société civile et politique, chargé de suivre l'application des décisions et d'en évaluer les effets.

M. ALBERTO estime qu'un point important concerne la situation de Genthod et Collex-Bossy qui sont les dernières régions bénéficiant d'un environnement agricole normal et qu'il serait intéressant de s'interroger de la place de l'agriculture dans une zone para-urbaine et comment la défendre.

Mme le maire souligne que l'Exécutif n'est pas seul dans cette démarche et que la Commune est sensibilisée depuis longtemps à l'Agenda 21 par ses actions principalement sociales et environnementales. Bien évidemment de nouvelles initiatives pourraient être engagées et d'autres améliorées en tenant compte de l'évolution de la commune.

Elle précise que le Conseil d'Etat a choisi 13 points de l'Agenda 21 répondant le mieux à la situation genevoise.

Mme GOBBI souligne que le plan directeur communal va dans le même sens et sera réalisé pour une période de 20 ans.

M. STALDER propose que chaque commission réfléchisse à un objectif qu'elle transmettra d'ici la fin de l'année à M. FEYER à la commission de l'environnement, puis décision sera prise d'exécuter ou non les projets.

6. NOMINATION DES PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS DES LOCAUX DE VOTE POUR 2005

Votation du 27 février 2005

Président :	M. Georg FEYER
Suppléant du président :	M. Philippe LAGRANGE
Vice-président :	M. Pierre-Antoine BUCHETTI
Suppléante du vice-président :	Mme Arlette PORCHET

Votation du 5 juin 2005

Président : M. Pierre ALBERTO
 Suppléant du président : M. Georges RYCHNER
 Vice-présidente : Mme Anne BOADA
 Suppléant de la vice-présidente : M. Alessandro COLARUSSO

Votation du 25 septembre 2005

Présidente : Mme Arlette PORCHET
 Suppléante de la présidente : Mme Geneviève CADEI
 Vice-président : M. Georges RYCHNER
 Suppléant du vice-président : M. Andréas BAUMGARTNER

Votation du 9 octobre 2005

Présidente : Mme Eve GOBBI
 Suppléant de la présidente : M. Jean-Pierre GUEX
 Vice-présidente : Mme Geneviève CADEI
 Suppléant de la vice-présidente : M. Georges RYCHNER

Votation du 13 novembre 2005

Président : M. Michel STALDER
 Suppléant du président : M. Bruno REINMANN
 Vice-présidente : Mme Eve GOBBI
 Suppléante de la vice-présidente : Mme Françoise EPARS

Votation du 27 novembre 2005

Président : M. Philippe LAGRANGE
 Suppléant du président : M. Pierre ALBERTO
 Vice-président : M. Alessandro COLARUSSO
 Suppléante du vice-président : Mme Anne BOADA

7. TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS

Commission des affaires sociales et naturalisations

Mme BOADA indique que la commission s'est réunie à cinq reprises, dont deux avec la commission des bâtiments. La commission a organisé pour les aînés une sortie au Cirque, la descente du Rhône suivie d'un repas et le 15 novembre prochain une visite de la Foire de Genève. Elle a attribué deux appartements conjointement avec la commission des bâtiments, a répondu à diverses demandes d'aides humanitaires nouvelles ou continué à soutenir des projets déjà en cours. Trois dossiers de naturalisations sont à l'étude. Elle s'investit pleinement dans le projet de crèche intercommunale dont l'ouverture est reportée en février ou mars 2005, les travaux n'ayant pas encore pu commencer. Pour terminer, elle signale qu'un local pour les jeunes a été ouvert à Bellevue ce printemps, la commission envisage de créer un sondage afin de mieux connaître les attentes des jeunes concernant ce local.

Commission de l'environnement

M. FEYER signale que le concours Village fleuri a été organisé cette année. Les prix seront distribués lors du vernissage de Genthod-Art.

Une journée nature pour partir à la découverte des oiseaux du Léman est prévue le 23 octobre prochain. La commission a aussi étudié son budget qui sera légèrement inférieur au budget 2004.

Commission des bâtiments

M. RYCHNER stipule que la commission des bâtiments s'est réunie six fois, la sous-commission voirie-pompiers une fois et la sous-commission Sautoir d'Or une fois également.

Outre les attributions d'appartements effectuées conjointement avec la commission sociale, les objectifs des réunions ont concerné :

- **Prospections et réflexions sur :**
 - Des terrains pour le futur centre de voirie extensible à voirie-pompiers
 - L'acquisition d'un immeuble pour l'extension de l'école
 - L'acquisition d'un immeuble pour les activités sociales
 - L'utilisation des volumes actuels
 - Le remplacement et la création de places de parc vers le nouvel immeuble, en tenant compte de la circulation routière
 - La démolition des garages acquis avec le Sautoir d'Or et l'aménagement au centre du village
- **Constructions :**
 - Du nouvel immeuble communal du chemin de la Mairie. La commission a coordonné les exigences du spécialiste en location de la régie Besuchet, M. RAVESSOUD avec l'architecte, M. TOGNI. L'aspect écologique en tendant vers le label Minergie a largement été évoqué.
 - Du futur centre de voirie extensible aux pompiers
- **Restauration des anciens bâtiments :**
 - Sautoir d'Or, rue du Village 31
 - Ch. du Presbytère 16
 - Isolation phonique de l'ancienne bibliothèque

Ces études doivent se faire sans incommoder les locataires et les travaux qui seront envisagés seront mis en attente jusqu'à l'obtention d'une solution.

 - Remplacement du central téléphonique de la mairie, remplacement de la chaufferie de la mairie et du restaurant se trouvant dans le rural

Commission de la sécurité publique

M. BAUMGARTNER signale que la commission s'est réunie à deux reprises pour évoquer la sécurité autour de l'école et l'élaboration du budget.

Le 23 septembre dernier, un exercice surprise a été organisé pour la Compagnie des sapeurs-pompiers, un effectif de 18 pompiers a pu être recensé. Il se dit très satisfait et remercie la Compagnie pour son engagement.

M. BAUMGARTNER stipule encore que le nouveau véhicule des pompiers est arrivé, mais que l'accrochage à l'arrière devra être changé car il ne correspond pas aux besoins.

Commission des finances

Elle se réunira prochainement pour le budget.

Commission scolaire et bibliothèque

Mme PORCHET indique que la commission s'est réunie le 27 avril en présence de M. FAVRE, ainsi que le 8 juin pour organiser la Fête des promotions, où il a été décidé d'utiliser de la vaisselle compostable.

Elle a d'autre part été informée du fonctionnement du restaurant scolaire dont les repas chauds sont livrés depuis septembre par le restaurateur du Château de Genthod. Elle a aussi été informée d'une matinée Portes ouvertes à l'école sur le thème de l'eau.

Le 21 septembre dernier, elle a étudié son budget en tenant compte de l'augmentation du nombre d'élèves (230). Elle a établi le bilan de la Fête des promotions, fête qui a rencontré un vif succès et dont la fréquentation est en augmentation. La manifestation « Chants de Noël aux Aînés » est reconduite. Finalement, il est à relever l'explosion des effectifs du restaurant scolaire dont la fréquentation journalière a passé de 22 à 50, voire 55 enfants.

Commission culture, sports et loisirs

Depuis le dernier compte rendu, la commission culture, sport et loisirs s'est réunie à deux reprises et les principaux sujets abordés furent :

1. Subventions aux sociétés locales

Les montants des subventions 2005 ont été adaptés à la réalité des sociétés.

La nouvelle demande de subvention par le « Judo Ju-Jitsu Collex-Bossy » a été mise en attente pour manque d'information.

2. Désignation de deux candidatures pour le mérite gentousien

3. Activités de loisirs

- Suivi du projet de rénovation du terrain de basket
- Réflexion sur le moyen de sécuriser « les buts de foot »
- Lancement d'une étude sur le choix d'un jeu pour les petits au mail Lullin

4. Concert rock (sous tente)

A ce jour, deux des trois groupes contactés se sont déclarés intéressés par la date proposée, **le 18 juin 2005.**

5. Festival de théâtre

La commission a accueilli favorablement le projet de festival de théâtre proposé par Mme Eve GOBBI et M. Olivier PEREZ et s'est engagée à soutenir son organisation en septembre 2005.

L'étude des modalités précises de son financement, env. Fr. 40'000,00, a été reportée à la prochaine réunion de la commission.

La commission ne s'est pas encore prononcée sur un festival bilingue ou pas.

Commission de l'aménagement du territoire

La commission s'est réunie à trois reprises, dont deux en compagnie de Mme Arlette ORTIS, architecte urbaniste de la commune.

Ces séances ont eu pour but l'actualisation du plan directeur de la commune qui date de plus de 20 ans, et cela au regard notamment de la nouvelle législation en matière d'aménagement.

L'élaboration et l'approbation d'un tel document se fait en plusieurs étapes. Dans un premier temps, un inventaire des données disponibles au niveau régional a été établi par Mme ORTIS dans un volumineux dossier remis aux membres de la commission lors de la séance du mois de mai.

Sur la base de ce document, il convient maintenant de l'actualiser avec les souhaits et les visions des commissaires en tenant compte de toutes les contraintes légales, notamment en matière de bruit, domaine sensible à Genthod.

La commission se réunira à nouveau le 23 novembre prochain.

Commission du génie civil

Les principaux sujets abordés par la commission concernent le projet de réfection des canalisations du secteur de la Chêna, le début du projet de canalisations de la Grande-Pièce, la modération de trafic à la route de Malagny et la création d'un trottoir vers la ferme Creteigny.

De plus, M. STALDER stipule que la nouvelle balayeuse est en service avec un filtre à particules.

8. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

9. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

- Suite à des demandes régulières de communiers, M. RYCHNER demande s'il n'est pas envisageable d'offrir à la population des cartes journalières CFF à prix réduits.

Mme HUMBERT indique qu'en six mois la commune de Bellevue a vendu une seule carte, les conditions d'obtention étant très strictes et complexes.

M. GUEX propose d'éventuellement se joindre à Bellevue pour la distribution aux Gentousiens.

L'Exécutif se renseigne auprès de la commune concernée.

- M. RYCHNER souhaite connaître la suite concernant la présentation prévue sur le rôle des communes en matière de naturalisation par M. SCHOENI.

Mme le maire répond que M. SCHOENI viendra en mairie le mardi 26 octobre prochain à 18h30, soit avant la commission des finances.

- M. RYCHNER demande s'il n'est pas souhaitable que la Commune s'engage concernant le projet de construction d'une sortie d'autoroute à Versoix, en apportant éventuellement un soutien au groupement réunissant des communes voisines.

Mme HUMBERT indique que ce sujet est du ressort de la Confédération, qu'il est aussi abordé régulièrement au sein du Groupement des communes de la rive droite du lac et que, malheureusement pour l'instant, la Confédération a toujours refusé d'entrer en matière.

- M. GUEx propose, pour simplifier la planification des séances de commissions, que l'agenda apparaisse sur le site Internet de la commune.

Il en est pris note.

- M. GUEx propose que la loi interdisant l'utilisation de souffleuses à feuilles du 1^{er} janvier au mois d'octobre soit citée dans un prochain Genthod Info, car il semble qu'elle ne soit pas totalement respectée.
- Dans un « tous-ménages » communal, M. GUEx a pris connaissance des problèmes rencontrés avec le feu bactérien. Il souhaite connaître l'avancement du contrôle et si la Commune envisage de prendre des mesures pour l'arrachage des arbres concernés.

Mme le maire signale que la Mairie a engagé une personne pour contrôler tout le territoire communal et que c'est le service de l'agriculture qui est responsable de l'application de cette mesure.

- Mme PORCHET propose la candidature au mérite communal de Mme Andreina WIPRAECHTIGER, devenue dimanche dernier championne régionale d'équitation en sauts d'obstacles des licenciés sur 72 écuyères qualifiées pendant la saison.

La séance est terminée à 22h30.

La vice-présidente
Arlette PORCHET

Le président
Michel STALDER